

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

**Présidence :**

*M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-  
Léonard*

**Vice-présidences :**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont*

**Membres :**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 16 mai 2024

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE247231017**

**Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo et d'un service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un réseau express vélo sur les rues Jean-Talon et la réfection de quais de la rue Berri. Dépense totale de 37 115 240,16 \$ (contrat: 29 744 671,88 \$, contingences: 4 461 700,78 \$, incidences: 2 908 867,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 472910 (4 soumissionnaires).**

**ORIGINAL SIGNÉ**

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE247231017

*Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux d'aménagement d'un réseau express vélo et d'un service rapide par bus sur le boulevard Henri-Bourassa et d'un réseau express vélo sur les rues Jean-Talon et la réfection de quais de la rue Berri. Dépense totale de 37 115 240,16 \$ (contrat: 29 744 671,88 \$, contingences: 4 461 700,78 \$, incidences: 2 908 867,50 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 472910 (4 soumissionnaires).*

À sa séance du 24 avril 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Ville, dans le cadre sa Vision vélo 2023-2027, prévoit de nombreux nouveaux aménagements cyclables et la mise à niveau d'infrastructures existantes. Le présent contrat de construction comprend trois axes : l'axe Henri-Bourassa, qui prévoit la création d'un corridor de mobilité durable incluant le déploiement d'un Réseau Express Vélo (REV) et d'un Service Rapide par Bus (SRB); l'axe Jean-Talon, qui comprend un premier tronçon d'un lien cyclable structurant entre la rue Boyer et la 1<sup>re</sup> avenue; et l'axe Berri qui prévoit des travaux de reconstruction ou de modification de dix quais d'autobus afin de les rendre conformes aux normes en matière d'accessibilité universelle.

Un appel d'offres a été publié du 19 février au 28 mars 2024, lequel a suscité l'intérêt de 14 preneurs du cahier des charges, dont quatre ont déposé une soumission. Parmi les raisons de désistement évoquées par les autres firmes, l'une estimait que le devis technique était trop spécialisé, une autre que la période de soumission ne convenait pas aux fournisseurs, tandis que le carnet de commandes d'une firme était déjà complet. L'entrepreneur ayant déposé la meilleure offre est Pavages métropolitain inc., avec un écart de 11,81 % avec l'estimation, préparée par une firme externe. Selon l'analyse de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), 7,3 % de l'écart se situent dans les articles de maintien de la mobilité et de la sécurité routière ainsi

que pour les plaques podotactiles. Pour le maintien de la mobilité, le prix déposé par l'adjudicataire est proche de la moyenne des prix reçus. En ce qui a trait aux plaques, il semblerait que les firmes aient rencontré des difficultés à obtenir des prix de la part de fournisseurs, sauf un, qui serait le même pour tous les soumissionnaires et dont le prix serait plus élevé que le celui du marché. Pour conclure, les responsables ont indiqué que la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat à Pavages Métropolitain inc.

Durant la période d'échanges, les Commissaires ont notamment posé des questions au sujet de la gestion des impacts en lien avec le chantier ainsi que sur la stratégie de communication citoyenne. Les responsables ont expliqué que la gestion des impacts comprend la prise en charge des commentaires citoyens, l'accès aux commerces et le maintien de la mobilité. Quant à la stratégie de communication, une première séance publique a eu lieu le 22 avril, des avis seront distribués aux portes et un agent de liaison sera attiré au projet. D'autre part, il est inscrit dans le sommaire décisionnel que les travaux ont été coordonnés avec les différentes parties prenantes. Les membres ont voulu avoir plus de détails sur la place des arrondissements dans la démarche. Bien que ce soit le service porteur qui coordonne les actions, ce genre de projet ne se réalise pas en vase clos. Les personnes élues et les arrondissements sont mobilisés dès la phase de planification jusqu'à l'exécution du projet.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 20 M\$;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE247231017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**